

RCR102 - EMPLOIS DANS LA RECHERCHE CRÉÉS DANS DES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN SOUTIEN

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PRG 2021-2027 CP FEDER-FTJ 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.1	Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.6	Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
	8.1	Fonds pour une transition juste
MESURE(S)	3b	Soutien aux actions de R&I - Développement de projets de recherche
	21	Soutien aux actions de R&I - Développement de projets de recherche
	24	Soutien aux actions de R&I - Développement de projets de recherche dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	EMPLOIS DANS LA RECHERCHE CRÉÉS DANS DES ENTITÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN SOUTIEN
UNITÉ DE MESURE	Nombre d'ETP annuel
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.

CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée
UTILISÉ DANS FTJ	OUI
INDICATEUR CE	OUI

EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	S.O.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	S.O.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	Nombre d'emplois de recherche créés comme étant le résultat du soutien. L'indicateur est mesuré en termes d'équivalents temps plein (ETP) annuels moyens calculés selon la méthodologie fournie dans le Manuel de Frascati 2015 de l'OCDE. Les postes vacants de R&D ne sont pas comptabilisés, pas plus que le personnel de soutien à la R&D (c'est-à-dire les postes qui ne participent pas directement aux activités de R&D). <u>L'entité bénéficiant d'un soutien :</u> le bénéficiaire porteur de projet FEDER L'ETP annuel du personnel de R&D est défini comme le rapport entre les heures de travail effectivement consacrées à la R&D au cours d'une année civile et le nombre total d'heures conventionnellement travaillées au cours de la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut pas consacrer plus d'un ETP à la R&D sur une base annuelle. Le nombre d'heures conventionnellement travaillées est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales. Une personne à temps plein sera identifiée en fonction de son statut d'emploi, du type de contrat (temps plein ou temps partiel) et de son niveau d'engagement dans la R&D (voir OCDE en référence, chapitre 5.3).
	<u>Valeur et année de référence :</u> correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0. <u>Objectif 2029 :</u> estimation du nombre de nouveaux postes de recherche créés au 31/12/2029. <u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné :</u> comptabilisation du nombre de nouveaux postes de recherche créés depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. <u>Points d'attention :</u>
MÉTHODE DE CALCUL	

	• La valeur de l'objectif en 2029 représente la moyenne annuelle des prévisions de résultats depuis le début du projet jusqu'en 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la moyenne de ce qui a été réalisé chaque année depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. • L'emploi n'existait pas avant le début du projet. • Ne sont donc PAS COMPTABILISES : ○ les emplois non pourvus (postes vacants); ○ les emplois créés dans une entreprise ayant fait faillite dans l'année (augmentation considérée comme nulle pour cette entreprise); ○ les emplois maintenus; ○ les emplois de support, d'assistance qui n'ont pas de lien direct avec les activités de recherche (attention : un technicien qui participe directement aux activités de R&D sera comptabilisé);; ○ les emplois créés dans une entreprise qui a, par ailleurs, maintenu le niveau de son emploi total identique (cas d'ajustements au sein de l'entreprise plutôt que d'une création d'emploi nette) • Les emplois peuvent être concrètement à temps plein, à temps partiel ou saisonniers mais doivent être convertis en ETP.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle